

## **Votes nominatifs sur les motions**

*Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).*

*Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.*

### **VOTES :**

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Georges Dallemagne au premier ministre sur « le Conseil des ministres extraordinaire sécurité-justice et particulièrement les mesures annoncées en matière de cybersécurité » (n° 218)

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 23 mai 2017)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 218/001)

- une motion de recommandation par Georges Dallemagne (cdH)
- une motion pure et simple par Emmanuel Burton (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 61 et 1 absence

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Gwenaëlle Grovonius au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales sur « la grève de la faim de prisonniers palestiniens » (n° 214)

(développée en réunion publique des Relations extérieures du 23 mai 2017)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 214/001)

- une motion de recommandation par Gwenaëlle Grovonius (PS), Stéphane Crusnière (PS) et Dirk Van der Maelen (sp.a)
- une motion pure et simple par Katrin Jadin (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 60 et 2 abstentions

3. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Laurette Onkelinx à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « le blocage des dossiers des étudiants boursiers étrangers en médecine » (n° 209)

(développée en réunion publique de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 24 mai 2017)

Une motion a été déposée (MOT 54 209/001)

- une motion de recommandation par Laurette Onkelinx (PS)

La motion de recommandation est rejetée par 55 voix contre 85 et 2 abstentions